

CONTRAT D'HÉBERGEMENT

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Les présentes conditions particulières d'hébergement (ci-après définies « CP ») sont conclues entre une des sociétés du groupe NOBICORP, à savoir NOBILITO (RCS NANTES 500.547.260) ou SWEET GROUP (RCS NANTES 841.158.157) telle qu'identifiée au Devis (ci-après définie « NOBILITO » ou « le Prestataire ») et le client (ci-après défini « le Client ») tel qu'identifié au devis (ci-après définies « Devis »). NOBILITO et le Client sont désignés ensemble « les Parties » et individuellement « une Partie ».

Les CP complètent les CGV, socle de la relation contractuelle, dans le cas où le Client confie à NOBILITO une prestation d'hébergement. En cas de contradiction, les CGV priment sur les présentes CP.

Article 1 - Objet du contrat

Les présentes CP sont conclues entre les Parties lorsque le Client souscrit une prestation d'hébergement auprès du Prestataire. Elles ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles l'hébergement est réalisé par NOBILITO.

Plus largement, les CP détaillent les droits et obligations de chacune des Parties dans le cadre d'une prestation d'hébergement.

Article 2 – Définitions

Abus de service : Désigne tout acte du Client, intentionnel ou non, ayant un impact, de quelque amplitude que ce soit et de quelque nature que ce soit, sur le fonctionnement normal des services réalisés par NOBILITO.

Développements logiciels : Désignent les créations logicielles (Site web, application, service SaaS, etc.) dont l'hébergement est confié à NOBILITO. Les Développements logiciels couverts par les présentes CP sont présentés au Devis ou à la Proposition commerciale.

Nouveaux développements : Désignent les nouvelles versions ou ajouts des Développements logiciels.

Proposition commerciale : Désigne l'offre commerciale éditée par NOBILITO et signée par le Client. La Proposition commerciale présente l'offre d'hébergement proposée au Client pour les Développements Logiciels. Ainsi, ladite offre présente les caractéristiques du/des Serveurs(s) et notamment : la nature de l'hébergement (Serveur mutualisé, Serveur dédié), la configuration du/des Serveurs(s), les systèmes de sauvegarde, de récupération, etc.

La Proposition commerciale peut prendre la forme d'un simple devis ou Bon de commande signé des deux Parties (Devis ou Bon de commande). En signant la Proposition commerciale, le Client déclare avoir pris connaissance et accepter expressément les présentes CP ainsi que les CGV NOBILITO et le cas échéant avoir eu connaissance des conditions du sous-traitant hébergeur. En conséquence, il renonce à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, le cas échéant, ses propres conditions.

L'ensemble des prestations effectuées par NOBILITO et non prévues à la Proposition commerciale (ex : étude liée à l'évolution des besoins du Client) seront facturées au temps passé (conformément à l'article 4 des CGV). Et, en tout état de cause, les échanges avec le prestataire tiers en charge de la gestion du/des nom(s) de domaine seront facturés au temps passé.

Serveurs : Désignent l'ensemble des moyens matériels et logiciels utilisés pour héberger les Développements logiciels du Client. Les Serveurs sont situés, dans les locaux dudit sous-traitant et sont connectés de façon permanente au réseau Internet afin de permettre la disponibilité en ligne des Développement logiciels hébergés.

Article 3 – Les prestations

Pendant la durée des présentes CP, NOBILITO s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à héberger les Développements logiciels du Client. En sa qualité de Conseil, NOBILITO propose au Client l'offre la mieux adaptée en fonction des Développements logiciels à héberger et dont elle a connaissance. Toutefois, le Client reste le mieux informé sur son activité et donc responsable du choix final de l'offre d'hébergement.

Le Client est dûment informé et accepte que NOBILITO sous-traite la prestation d'hébergement à une société tierce professionnelle spécialisée dans le domaine de l'hébergement qui dispose des moyens techniques, des compétences et des infrastructures nécessaires pour assurer l'hébergement.

En ce sens, le Client comprend et accepte que NOBILITO ne pourra pas lui garantir plus de garanties (ex : taux de disponibilité, sauvegarde des données, sécurité) que celles contractuellement accordées par l'hébergeur pour la solution d'hébergement souscrite.

A ce titre, en règle générale, NOBILITO communique au Client les CG ou le lien d'accès vers les CG de l'hébergeur correspondant au contrat d'hébergement souscrit.

En tout état de cause, le Client est au fait de l'hébergeur choisi et donc des conditions proposées. A ce titre, les caractéristiques principales de l'hébergement et des conditions dans lesquelles les prestations sont exécutées sont présentées à la Proposition commerciale.

A aucun moment, le Client n'a pas accès au paramétrage de l'hébergement. Tout nouveau développement pourra impacter l'offre d'hébergement en cours et donner lieu à une Proposition commerciale complémentaire.

Article 4 - Prise d'effet - Durée – Résiliation –Suspension

Le Contrat est conclu dès sa signature mais sa date d'effet (date anniversaire) correspond à la date à laquelle le service d'hébergement est opérationnel. Dès qu'elle est connue, cette date est transmise au Client, par email, par NOBILITO. La date d'effet fixe le point de départ de la facturation et de la durée d'engagement.

Sauf mentions particulières indiquées au sein de la proposition commerciale, la durée et les conditions de résiliation sont définies aux CGV (articles 5 et 8).

4.1 Suspension

NOBILITO pourra suspendre l'accès au service, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, dans les cas suivants :

- Risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des systèmes, environnements et données du/des Client/s, de NOBILITO ou de ses fournisseurs, notamment du fait d'un défaut de sécurité des Développements logiciels ;
- Maintenance planifiée des Serveurs ;
- Demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire compétente ;
- Notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la Loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique. En effet, le Client reconnaît que NOBILITO est tenue, en vertu de cette loi, de retirer des Développements logiciels hébergés, des informations à caractère illicite dès lors qu'elle a effectivement connaissance de leur illicéité, conformément aux présomptions et dans les conditions posées par ladite loi ;
- Non-respect par le client de ses obligations contractuelles (procédure spéciale ci-dessous pour le défaut de paiement).

La mise en œuvre d'une suspension pour les cas ci-dessus listés peut, le cas échéant, intervenir sans information préalable et sans préavis, notamment lorsque la responsabilité de NOBILITO serait mise en cause en l'absence de suspension. Dans la mesure du possible, NOBILITO veille à informer le Client et à limiter l'impact de la suspension sur le fonctionnement normal des Développements logiciels, mais une absence d'information ne pourra pas lui être reprochée.

4.2 Défaut de paiement :

NOBILITO pourra suspendre l'exécution des prestations d'hébergement dans le cas où elle constate un défaut de paiement par le Client. Ainsi, le Client est alerté sur le fait que NOBILITO a la possibilité de suspendre l'hébergement et ce, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le non-paiement par le Client devra concerner une facture émise par NOBILITO, due (terme échu) et non contestée (article 4.3 des CGV) et pour laquelle NOBILITO aura déjà effectué deux (2) relances de paiement par email.

La mise hors ligne interviendra huit (8) jours après l'envoi au Client par NOBILITO d'un troisième email indiquant la volonté de faire application du présent article.

Les Développements logiciels seront maintenus hors ligne jusqu'à régularisation des sommes dues par le Client. Ils seront remis en ligne sans délai à réception des sommes dues.

Article 5 – Conditions Financières et Modalités de paiement

Les conditions financières et modalités de paiement sont définies à la Proposition commerciale et aux CGV (article 4).

Article 6 – Obligations et responsabilité du Client

En complément des obligations prévues aux CGV, il appartient au Client de respecter les obligations suivantes et notamment :

- Le Client s'engage à désigner, dès la signature du Contrat, un responsable qui sera l'interlocuteur privilégié de NOBILITO. Par ailleurs, le Client informera NOBILITO de tout événement dont il pourrait avoir connaissance ayant un impact sur la bonne exécution de l'hébergement.
- Le Client est seul responsable du contenu des Développements logiciels hébergés et déclare être parfaitement informé de ses obligations de respecter les lois et règlements en vigueur en France et notamment de manière non limitative ceux qui régissent la publicité, le commerce, l'information, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine et la propriété intellectuelle.
 - Le Client garantit NOBILITO de tout recours de tiers mettant en cause le contenu des Développements logiciels hébergés et indemnisera NOBILITO de tous dommages directs ainsi supportés par cette dernière.
- Le cas échéant, le client s'engage à faire apparaître des Mentions légales et une politique de confidentialité sur le front des Développements logiciels
- Il appartient au Client de disposer de la configuration appropriée, notamment en ce qui concerne les matériels, logiciels, réseaux, terminaux, connexions et câblages et, le cas échéant, à faire évoluer ses matériels. Le Client prend en charge la maintenance, les mises à jour de ses propres logiciels et de ses matériels.
- Sauf mention particulière à la Proposition commerciale, Le Client est responsable de toutes les solutions interfacées et/ou supportant les Développements informatiques et s'engage à informer NOBILITO en cas de changement.
- Le Client est responsable de ses données. En ce sens, il devra établir des sauvegardes régulières de ses données pour se prémunir contre toutes conséquences dommageables.
- Le Client s'engage à respecter son obligation de collaboration avec NOBILITO.
- Le Client s'interdit de réaliser ou de faire réaliser toute action susceptible de porter atteinte à l'intégrité et au bon fonctionnement de l'infrastructure de NOBILITO et de ses sous-traitants, y compris par des tests d'intrusion ou des recherches de vulnérabilité, sans son accord préalable.

En cas de défaillance du Client au titre du Contrat, les Parties conviennent que si NOBILITO est lésée, elle sera en droit d'obtenir réparation de tout préjudice ou dommage direct subi, quel qu'en soit le fondement juridique, dans les conditions de droit commun, ces dernières étant le reflet de l'équilibre recherché par les Parties et du partage des risques. Le calcul du préjudice sera, le cas échéant, effectué sur la base des taux horaires fixés au CGV.

Article 7 – Obligations et responsabilité de NOBILITO

Il est expressément convenu entre les Parties que l'ensemble des obligations de NOBILITO au titre des présentes CP sont reconnues expressément par le Client comme étant des obligations de moyens.

Les garanties de service de NOBILITO ne peuvent, en tout état de cause, pas être supérieures à celles accordées par le sous-traitant professionnel de l'hébergement auprès de qui un abonnement a été souscrit en toute transparence avec le Client.

Ainsi, sauf mentions différentes (en accord avec l'offre souscrite auprès du sous-traitant hébergeur) à la proposition commerciale, NOBILITO s'engage à :

- Assurer l'accès au service 24 h/24 tous les jours de l'année ;
- Informer le client par tous moyens dans un délai raisonnable des maintenances programmées et des éventuelles interruptions du service ;
- Intervenir rapidement en cas d'incident et apporter une première réponse dans le délai convenu dans l'offre souscrite ;
- En cas d'incident grave portant atteinte au bon fonctionnement du Développement logiciel, un basculement de l'hébergement vers une nouvelle plateforme d'hébergement pour la durée de l'incident ou de la maintenance pourra être envisagé. Pendant cette période, le client reconnaît et accepte que les performances du service peuvent être partiellement dégradées sans ouvrir droit à réparation.

En complément des CGV qui détaillent les obligations et la responsabilité de NOBILITO, les Parties ont convenu que la responsabilité de NOBILITO ne pourra être engagée que sur la démonstration d'une faute qui lui serait exclusivement imputable et ne pourra en tout état de cause pas être engagée :

- lorsque les conditions de la fourniture de la prestation d'hébergement sont impactées par une action extérieure réalisée par une société tierce et notamment par le sous-traitant professionnel hébergeur ou par le Client ;
- lorsque les difficultés de connexion sont consécutives à un mauvais fonctionnement de tout ou partie du réseau Internet qui ne sont pas sous la maîtrise de NOBILITO ;
- lorsque NOBILITO retire du contenu sur réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative ;
- des conséquences liées à une ou plusieurs attaques informatiques et/ou piratages ;
- de toutes altérations ou suppressions de données par un utilisateur usant d'un code d'accès du Client ;
- en cas de force majeure ou d'Abus de service.

Article 8 – Réversibilité

Les prestations d'hébergement ne transfèrent pas à NOBILITO la propriété des données et des Développements logiciels.

Tout au long de l'exécution du Contrat, NOBILITO s'engage à prendre en compte, préparer et maintenir la parfaite réversibilité des Développements logiciels hébergés, de sorte qu'en cas de cessation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client soit en mesure d'obtenir, sans discontinuité, la poursuite de la fourniture des prestations, par tout prestataire de son choix, pour l'ensemble des Développements logiciels hébergés objet du Contrat.

En ce sens, à l'issue des relations contractuelles, sauf dispositions légales impératives, NOBILITO s'engage à restituer au Client la copie des données et des Développements logiciels dès qu'elles ne sont plus nécessaires à la réalisation par NOBILITO de ses obligations au titre du Contrat. Cette prestation est facturée au temps passé conformément au CGV applicables. Avant suppression des éléments hébergés, le Client pourra toutefois effectuer, sous sa seule responsabilité, toute opération nécessaire à la conservation de ses contenus.

En tout état de cause, NOBILITO n'en conservera aucune copie sur quelque support que ce soit. Le cas échéant, les copies de sauvegarde réalisées dans le cadre du Contrat seront-elles aussi détruites.

Article 9 – Traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données personnelles est encadré par les CGV et l'annexe RGPD accessibles à la page nobilito.fr/cgv et par les consignes écrites du Client (que ce-dernier s'oblige à transmettre et à maintenir à jour).